



ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

DEUXIEME REUNION DU GROUPE REGIONAL DE SECURITE DE L'AVIATION POUR LA REGION AFRIQUE-OCEAN INDIEN (RASG – AFI/2)

(Dakar, Sénégal, 1-2 novembre 2013)

Point 9: Briefing sur le Plan AFI et sur les autres initiatives en matière de sécurité

COORDINATION AVEC AFI CIS, RSOO ET COSCAP

(Présentée par le Secrétariat)

RESUME

Cette note décrit les activités réalisées par les entités régionales au sein de la région Afrique-Océan indien (Région AFI), précisément le RASG-AFI, le programme d'inspection coopératif pour la Région AFI (AFI-CIS), les Organisations Régionales de Supervision de la Sécurité (RSOO) et les Programmes Coopératifs pour le Développement de la sécurité des opérations et la navigabilité continue (COSCAP), pour assister les Etats africains dans le renforcement de leurs capacités de supervision de la sécurité et la résolution des problèmes de sécurité. En outre, la note met en évidence le niveau de coordination existant entre ces entités.

Les suites à donner par la Réunion se trouvent dans le paragraphe 4 de la présente note.

REFERENCE(S):

Doc 9958, Résolutions de l'Assemblée en vigueur (au 8 octobre 2010)

Doc 9734, Manuel de supervision de la sécurité, Partie B, La mise en place et la gestion d'une organisation régionale de supervision de la sécurité

Doc 10004, Plan pour la Sécurité de l'aviation dans le monde (2013)

Objectif (s) stratégique(s) de l'OACI connexe (s) : Cette Note de travail est relative à l'Objectif Stratégique Sécurité de l'OACI

1. INTRODUCTION

1.1 Dans plusieurs parties du monde, les Etats collaborent et mettent en place des mécanismes régionaux avec pour objectifs de générer des économies d'échelles et de maximiser l'utilisation de leurs ressources humaines et financiers dans le cadre du renforcement de leur capacité pour remplir leurs responsabilités et obligations en matière de supervision de la sécurité et ce, de façon pérenne.

1.2 Au sein de la Région AFI, plusieurs organisations et/ou initiative de collaboration ont vu le jour, précisément les COSCAP, les RSOO, l'AFI-CIS de la CAFAC et le RASG-AFI, pour assister les Etats africains à renforcer leurs capacités et à résoudre leurs insuffisances en matière de supervision de la sécurité.

1.3 L'OACI a entrepris des efforts pour soutenir la mise en place de ces mécanismes régionaux qui sont à différents niveaux de mise en œuvre. Le besoin de coordination et collaboration permanentes subsiste cependant afin d'éviter la duplication d'efforts.

2. DISCUSSION

Groupes Régionaux de Sécurité Aérienne (RASG)

2.1 Dans le but d'harmoniser les actions menées pour traiter les problèmes de sécurité au niveau régional, Le Conseil de l'OACI a créé les Groupes régionaux de sécurité de l'aviation (RASG) en mai 2010. Les RASG s'appuient sur les réalisations de d'organisation de sécurité régionales et sous-régionales existantes telles que l'AFI-CIS, RSOO and les COSCAP. Ces groupes de sécurité font partie intégrante du cadre de sécurité contenu dans le GASP révisé. En particulier, un objectif majeur des RASG est l'identification rapide et le traitement de problèmes émergents de sécurité au niveau régional.

2.2 Afin d'éviter la duplication d'efforts dans les activités d'assistance, la coopération et la coordination de l'OACI avec les acteurs clés concernant les activités et les interactions avec les entités régionales est fondamentale. Les avantages de la coopération régionale incluront la promotion d'une gestion efficace de la sécurité par le biais de la collecte de données de sécurité pertinentes, un appui collaboratif pour leur analyse et la mise en œuvre de politiques de protection des données résultant en un partage accru d'information sur la sécurité et fournissant les outils clefs pour améliorer la sécurité au niveau mondial.

Le programme d'inspectorat coopératif pour la Région AFI (AFI-CIS)

2.3 Dans le but d'éliminer les carences en sécurité et renforcer la sécurité aérienne dans la Région AFI, la CAFAC, avec le soutien technique de l'OACI, a lancé le projet AFI-CIS en aout 2011. L'AFI-CIS est une initiative dont l'objectif de base est de fournir une assistance technique directe aux Etats africains pour résoudre les carences de supervision de la sécurité par la mise en place et le recours d'un pool commun d'inspecteurs issus de la région.

2.4 L'accent et la priorité sont accordés aux Etats avec un Problème Grave de Sécurité (SSC) et à ceux qui sont en cours d'analyse par le Comité de suivi et de Revue de l'Assistance (MARB) de l'OACI.

2.5 Depuis Septembre 2013, trente deux (32) Etats africains ont signé le Mémorandum d'entente (MoU) AFI-CIS avec la CAFAC. La CAFAC relance régulièrement les autres Etats Africains en particulier ceux qui ont un Problème Grave de Sécurité (SSC) pour la signature de ce MoU qui est un pré-requis à toute mission d'assistance.

2.6 Depuis le lancement du projet AFI-CIS en 2011, quatorze missions d'assistance ont été réalisées dans sept (7) Etats : Congo, Gabon, Guinée, Guinée Bissau, Malawi, RDC et Zambie.

Organisations Régionales de Supervision de la Sécurité (RSOO)

2.7 Les RSOO constituent un moyen efficace de mise en commun de ressources pour résoudre les problèmes de supervision de la sécurité. A ce jour, deux RSOO ont été pleinement mises en place dans la Région AFI : il s'agit de l'Agence pour la Sécurité et la Sûreté (CASSOA) de la Communauté de l'Afrique de l'Est (EAC) et L'Agence pour la Supervision de la Sécurité des pays du Groupe de la l'Accord de Banjul (BAGASOO).

2.8 De l'assistance est également fournie aux Etats dont la RSOO est encore en cours de mise en œuvre : il s'agit de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) et Sao Tome et Principe, la Communauté de Développement de l'Afrique Australe (SADC), la Communauté Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) et des Sept Etats partenaires (Djibouti, Egypte, Erythrée, Ethiopie, Lybie, Somalie et Soudan).

2.9 Afin d'éviter le recouvrement dans leurs fonctions, la prolifération sans aucune coordination d'organisations régionales et le gaspillage de ressources déjà limitées, les Etats ont été encouragés à limiter leur participation à une seule RSOO à moins que les fonctions des RSOO ne soient complémentaires. C'est dans cet esprit que des discussions ont été entreprises avec l'appui de l'OACI pour la signature d'un MoU entre les AAMAC, l'UEMOA et la CEMAC dans le but d'éviter la duplication d'efforts.

Les Programmes Coopératifs pour le Développement de la sécurité des opérations et la navigabilité continue (COSCAP)

2.10 COSCAP est un accord de coopération entre Etats participants dont le but est de renforcer la sécurité des opérations aériennes dans une sous-région. Il est piloté par un Comité de Pilotage composés des Directeurs Généraux des Aviations Civiles des Etats participants ou leurs représentants ; sa gestion est assurée par la Direction de la Coopération technique de l'OACI par le biais d'un fonds en fiducie.

2.11 Plusieurs COSCAP ont été mise en place dans la région AFI. Il s'agit : du COSCAP du Groupe de l'Accord de Banjul (COSCAP BAG) qui a évolué en l'Agence BAGASOO en juillet 2010, le COSCAP UEMOA et Mauritanie qui a évolué en octobre 2013 en ACSA, le COSCAP CEMAC qui a été institutionnalisé en ASSA-AC en 2012. Le COSCAP SADC est quant à lui encore actif mais à un stade très avancé dans sa transition vers une RSOO.

2.12 Parmi les réalisations majeures des COSCAP actuellement en cours de mise en œuvre figurent l'harmonisation en cours des règlements de l'aviation civile, les réunions de groupes de travail régionaux sur la sécurité pour l'examen des livrables produits par les experts des COSCAP, la formation de formateurs, la formation d'inspecteurs régionaux et nationaux dans plusieurs domaines liés à la sécurité, la réalisation d'audits à blanc d'Autorités de l'Aviation civiles (AAC) sur demande, l'assistance dans la conduite d'inspections et audits de compagnies aériennes à la demande d'AAC. Dans la Région AFI, les RSOO et les COSCAP participent activement aux activités de l'AFI-CIS ainsi que dans la mise en œuvre des plans d'actions OACI.

3. CONCLUSION

Dans le but d'optimiser les ressources, maximiser les résultats et la synergie entre les entités régionales, maximiser leur impact et éviter la duplication d'efforts, il est essentiel que leurs activités soient alignées et coordonnées correctement.

4. SUITES A DONNER PAR LA REUNION

4.1 La réunion est invitée à:

4.2

- a) Prendre acte du contenu de cette note; et
- b) En tant que mécanisme de coordination efficace entre RASG AFI et les initiatives régionales notamment AFI CIS, le RSOO et les COSCAP pour le renforcement des capacités de supervision de la sécurité des Etats individuels, que la coordination inter institutions être un élément permanent de réunions SRAC, les activités et programmes.

-FIN-